

*Obligations à perpétuité*

mon ami et collègue, le député de Don Valley (M. Gillies), que le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) a désigné l'autre jour à la Chambre comme un des économistes éminents au Canada. J'appuie la motion non seulement parce que je partage l'excellente opinion du député de Don Valley qu'a exprimée le très honorable représentant de Prince-Albert, mais aussi pour des raisons d'ordre humanitaire.

● (1630)

Je répondrai au député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal), qui vient de parler si éloquemment, que peu m'importe le nombre d'obligations détenues par des constructeurs ou utilisées comme caution par les banques, ou de celles qui se trouvent entre les mains des personnes qui savent fort bien d'où vient le vent dans la période actuelle d'instabilité financière. Je parle au nom de ceux qui les ont achetées au moment de leur émission. Il est tout à fait injuste de la part du ministre des Finances (M. Turner) de déclarer, comme il l'a fait le 19 mars, que le rendement de ces obligations est actuellement de 8.52 p. 100, contre 9.5 p. 100 pour les émissions actuelles des obligations de l'État.

Le député de Maisonneuve-Rosemont, qui rabâche le même argument, devrait pourtant savoir qu'il n'en est rien en ce qui concerne ceux qui ont acheté les obligations à l'origine. Le rendement depuis l'origine est de 3 p. 100, et ceux qui les ont achetées en 1936 l'ont fait en toute confiance. Si vous aviez l'âge d'acheter une obligation en 1936, vous avez sûrement aujourd'hui atteint l'âge de toucher la pension de retraite. Ceux qui les ont achetées à cette époque ont cru à la bonne foi financière du gouvernement, et je pense que le gouvernement ne devrait pas les démentir, même 40 ans après.

Ces pauvres gens qui touchent maintenant la pension de retraite arrondissent leurs revenus avec ce maigre rendement de 3 p. 100 depuis l'origine. Mais ce qu'ils ont payé à l'origine, c'était des dollars lourds. Comme l'a dit le député de Don Valley, à l'époque on pouvait en acheter des choses avec un dollar. Ce n'est pas comme aujourd'hui.

Avant de réaliser un gain net sur l'argent qu'il a confié au gouvernement, un pensionné devrait détenir des obligations d'une valeur de \$50,000. En 1936, presque personne n'avait autant d'argent. Tous ceux qui ont acheté des obligations pour un montant moindre n'ont à peu près pas touché de bénéfices. Pourquoi? Parce que 3 p. 100 de \$50,000 produit \$1,500 par an. Un pensionné de la vieillesse qui a un revenu de \$1,500 par an n'a pas droit au supplément de revenu garanti et il n'est pas plus avancé que s'il n'avait jamais acheté d'obligations. Certains ont sacrifié un montant considérable parce qu'ils avaient confiance dans le gouvernement de l'époque. Depuis neuf ans, le gouvernement peut racheter ces obligations, et ces personnes attendent qu'il agisse.

Dernièrement, le ministre des Finances a, finalement, consenti à faire quelque chose, mais la façon dont il s'y est pris ne vaut pas grand-chose pour ceux à qui je m'intéresse. C'est pourquoi le député de Don Valley a divisé la motion en deux parties, afin de plaider la cause des premiers acheteurs d'obligations. Nous ne pouvons assurément leur donner moins que la valeur de leur achat original. Je recommande énergiquement aux membres du gouvernement que pour une fois au cours de son long règne sur le pays, ils traitent les personnes âgées à la retraite de façon équitable.

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Madame l'Orateur, quelques mots à l'appui du plaidoyer

[M. McKinnon.]

du député de Don Valley (M. Gillies). L'argument du député de Maisonneuve-Rosemont (M. Joyal) m'étonne. S'il peut persuader les détenteurs de ces obligations qu'ils touchent vraiment un intérêt de 8 ou de 9 p. 100, il devrait être dans les relations publiques. S'il pouvait convaincre le gouvernement de réduire la valeur de ces obligations à \$10, il va sans dire que \$3 équivaldraient à 30 p. 100 et s'il pouvait persuader le gouvernement de la réduire à \$3, l'intérêt serait de 100 p. 100! C'est ridicule, mais les arguments du député et du ministre des Finances (M. Turner) sont tout aussi ridicules, à mon sens.

Dans le plaidoyer du député de Don Valley comme dans le discours du député de Victoria (M. McKinnon) qui l'appuie, il n'est pas question de tenir compte de la situation des spéculateurs qui ont acheté ces obligations ces dernières années, mais de protéger les premiers acheteurs. Les autres personnes qui ont acheté ces obligations quelques années après 1936 méritent également cette protection de la part du gouvernement et je crois que le député de Don Valley a bien traité de cet aspect de la question dans la partie b) de sa motion.

Lorsque le ministre des Finances s'est enfin rendu compte du problème posé par ces obligations à perpétuité et du fait qu'il lui fallait agir, il y avait à mon sens deux aspects de la question à considérer.

Le premier concernait le gouvernement lui-même. Il est vrai que les obligations sont perpétuelles. D'après tous les dictionnaires, ce mot veut dire d'une durée indéfinie. Mais comme aucun gouvernement ne saurait se faire à l'idée d'avoir des obligations à perpétuité, pour un millier d'années, le gouvernement actuel a essayé de trouver une solution.

L'autre aspect du problème réside dans les droits des détenteurs de la première heure et de ceux qui ont acheté des obligations un peu après 1936.

Le gouvernement a donc deux problèmes à résoudre: celui de renoncer aux obligations à perpétuité et deuxièmement, de répondre aux besoins des détenteurs de ces obligations et de reconnaître leurs droits. Le ministre des Finances a trouvé un moyen subtil de résoudre le premier problème et de sortir le gouvernement de cette situation difficile, mais il n'a rien fait pour améliorer le sort des gens qui ont investi leur argent de bonne foi dans les obligations du gouvernement il y a déjà bien longtemps.

Tout ce qu'a fait le gouvernement, c'est qu'il s'est retiré de l'affaire. L'autre problème, c'est-à-dire celui qui confronte les détenteurs, reste en suspens. A mon avis, le député de Don Valley a bien raison de présenter cette motion cet après-midi.

On nous rappelle sans cesse, je le sais, que l'achat de ces obligations s'est fait sous forme de contrat. C'est le même argument que l'on sert pour les rentes du gouvernement. Mais, madame l'Orateur, il y a d'autres obligations et d'autres investissements dont les modalités ont été refaites. Il y a des hausses pour les pensions de toutes sortes; les obligations d'épargne du Canada ont été améliorées, de sorte que l'intérêt est plus élevé qu'il ne l'était au début. Il est injuste de traiter différemment les détenteurs de rentes et ceux qui ont acheté ces obligations à perpétuité en 1936.

Je tiens donc à dire, M<sup>me</sup> l'Orateur, que j'appuie entièrement la position adoptée par le député de Don Valley aujourd'hui.

**L'Orateur suppléant (M<sup>me</sup> Morin):** Le député de Vancouver Kingsway (M<sup>me</sup> Holt) a la parole.

**M. Dinsdale:** La voix des petites gens, maintenant.